

AVIS PUBLIC ENTRÉE EN VIGUEUR

AVIS est donné par la soussignée, greffière de la Ville de Sainte-Catherine, que lors de la séance ordinaire du 8 avril 2025, le conseil de la Ville de Sainte-Catherine a adopté le règlement suivant :

RÈGLEMENT 921-25

« Règlement autorisant la conclusion d'une entente modifiant l'entente relative à la cour municipale commune de Candiac »

- | | |
|----------------------------------|--------------|
| ▪ Avis de motion : | 11 mars 2025 |
| ▪ Dépôt du projet de règlement : | 11 mars 2025 |
| ▪ Adoption du règlement : | 8 avril 2025 |

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

Toute personne désirant prendre connaissance du règlement peut le faire en consultant le site Web de la Ville dans la section *Avis publics* ou en faisant une demande aux Services juridiques et greffe, par courriel au greffe@vdsc.ca.

Donné à Sainte-Catherine, ce 11 avril 2025



Audrey-Maude Parisien, notaire
Directrice des Services juridiques et greffière